



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (VERSION 2017)

Direction de la gestion des forêts
de l'Abitibi-Témiscamingue
30 novembre 2018

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO (VERSION 2017)

Produit le 30 novembre 2018

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Collaboration

Philippe Pichette (UG 81)
Martin Larose (UG 82)
Dominique Deshaies (UG 83)
Valérie Pellerin (UG 84)
Sylvie Poudrier (UG 84)
Normand Harvey (UG 86)
Valérie Tancrede (UG 86)
Marie-Eve Lacombe (DG Fo)

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2017**
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, **2017**
ISBN 978-2-550-77226-2 (PDF)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Principaux commentaires reçus	3
4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
4.2. Principaux commentaires reçus.....	3
Préoccupations en lien avec la quiétude des utilisateurs	4
Préoccupations en lien avec les paysages esthétiques	6
Préoccupations en lien avec les frayères.....	10
Préoccupations en lien avec la faune terrestre exploitée	11
Préoccupations en lien avec la planification des chemins multiusages.....	15
Préoccupations en lien avec la construction et l'entretien des chemins multiusages	18
Préoccupations en lien avec le développement socio-économique	19
Préoccupations en lien avec l'approvisionnement forestier.....	20
Préoccupations en lien avec l'aménagement écosystémique	22
Préoccupations en lien avec les zones de conservation	28
Préoccupations en lien avec l'apport ponctuel de sédiments.....	32
Préoccupations en lien avec l'eau souterraine.....	33
Préoccupations en lien avec la communication et la participation.....	34
Autres préoccupations.....	38
5. Conclusion	40

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique. Le MFFP a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour organiser la consultation publique de ces plans.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 13 février au 9 mars 2017. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

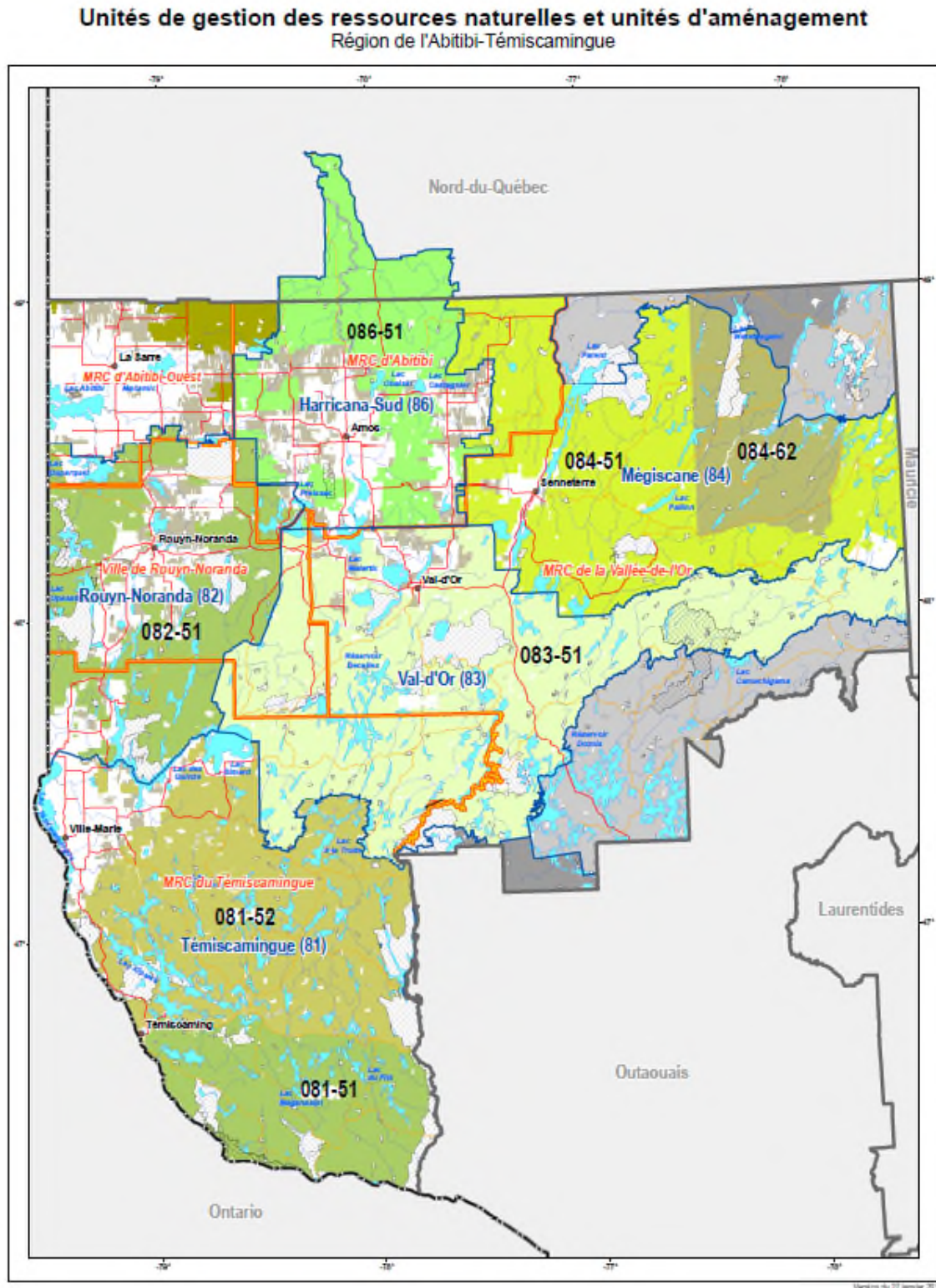
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des sept unités d'aménagement mentionnées plus haut et illustrées ci-dessous.



4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires étaient émis au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires (par unité d'aménagement)

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2017		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
081-51	6	0
081-52	10	0
082-51	11	9
083-51	14	5
084-51	3	5
084-62	4	1
086-51	5	1

4.2. Principaux commentaires reçus

Dans le but d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi de résumer chacun des commentaires reçus puis de les présenter sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué. Pour faciliter la compréhension du lecteur, sachez que les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mentionnées dans ce rapport couvrent les grandes villes suivantes :

- TLGIRT 081-51 et 081-52 : Ville-Marie
- TLGIRT 082-51 : Rouyn-Noranda
- TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 : Val-d'Or et Senneterre
- TLGIRT 086-51 : Amos

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par grands thèmes, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIÉTUDE DES UTILISATEURS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par les opérations forestières qui pourraient nuire à la quiétude des chasseurs en période de chasse et demande ainsi l'arrêt des travaux durant cette période (2 semaines).	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un chasseur est préoccupé par le bruit et les déplacements des travailleurs forestiers qui ont cours durant la première semaine de chasse.	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Des chasseurs désirent connaître la période de réalisation des travaux d'aménagement forestier prévus dans les secteurs où ils pratiquent la chasse.	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme demande d'éviter tous travaux d'aménagement forestier durant la période de chasse à l'ours et au gros gibier dans les secteurs utilisés par la clientèle de la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIÉTUDE DES UTILISATEURS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une Ville désire être informée lorsque les calendriers des opérations seront connus pour plusieurs secteurs puis souhaite également que les opérations soient de courtes durées et aient lieu durant les jours de semaines.	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un chasseur est préoccupé par des travaux d'aménagement forestier prévus près de son abri sommaire et est concerné par les risques de vandalisme.	084-51	Le MFFP a rencontré le demandeur afin de regarder ensemble la planification plus précise des secteurs de récolte concernés. Il s'avère que les secteurs sont assez loin de l'abri sommaire du demandeur.
Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par le bruit occasionné par les travaux de voirie forestière ou de récolte de bois qui peuvent affecter sa clientèle.	084-62	Les travaux de voirie et les opérations de récolte de bois sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme demande qu'il n'y ait pas de circulation de camions sur les chemins du lac des Hauteurs lors de la récolte des bois.	086-51	Les opérations de récolte de bois sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHÉTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une municipalité demande à ce que les sentiers donnant accès aux abris sommaires soient libres de déchets de coupe et qu'ils ne soient pas utilisés pour débarder les bois.	081-52	Les opérations de récolte de bois sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Une municipalité et une association sont préoccupées par le maintien de la qualité visuelle du paysage autour de divers lacs et routes qui sont à proximité de secteurs où de la récolte de bois est prévue. Des mesures d'harmonisation sont demandées.	081-51/081-52 082-51	Lors de la mise en œuvre d'un plan de récupération de bois touché par la tordeuse des bourgeons d'épinettes (TBE), certaines normes peuvent exceptionnellement ne pas s'appliquer, par exemple le maintien d'une lisière boisée, les arbres étant affectés par l'insecte. De plus, la TLGIRT 081-51, 081-52 travaille actuellement à l'élaboration d'une entente paysage afin de cibler les sites sensibles qui nécessiteraient des modalités d'interventions particulières. La préoccupation des demandeurs pourrait être prise en compte lorsque les travaux de la table seront terminés. En attendant, des rencontres avec les différents demandeurs sont prévues pour discuter de mesures d'harmonisation possibles.
Un organisme est préoccupé par l'absence d'arbres en bordure des sentiers de motoneige suite à des coupes forestières, ce qui expose les sentiers aux vents (bris mécanique, mauvaise visibilité).	082-51	Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le demandeur pour discuter de la problématique et de modalités prévues dans certains plans régionaux comme le plan régional du développement du territoire public (PRDTP), pouvant ainsi répondre au besoin du demandeur. Des rencontres additionnelles sont prévues afin de poursuivre les discussions et convenir une entente d'harmonisation avec le demandeur.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHÉTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une Ville est préoccupée quant aux travaux de récolte de bois potentiellement prévus dans une zone récréative et à proximité de sentiers récréatifs.	083-51	Le MFFP précise au demandeur qu'il n'a pas les sentiers de la forêt récréative sous un format numérique et demande si c'est possible de les transmettre. Lors de la planification plus précise des secteurs, une proposition sera faite au demandeur pour assurer la protection des sentiers.
Secteurs Cadillac et Héva : Un organisme est préoccupé par les types de coupes de bois potentiellement prévus.	083-51	La TLGIRT a émis des préoccupations au MFFP dans le cadre des PAFIT 2018-2023 concernant les paysages sensibles à proximité de certains lacs. Des modalités d'intervention seront convenues lorsque les travaux du comité formé à cet effet seront terminés. Un représentant de l'organisme concerné siège sur la TLGIRT et pourra transmettre diverses informations tout au long de ce processus.
Une Ville demande l'application de l'entente paysage près des lacs Preissac et Héva identifiés par la TLGIRT 082-51 couvrant une partie des limites de cette ville. Ces lacs se retrouvent sur le territoire forestier dont c'est la TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 qui doit identifier des sites sensibles au niveau du paysage.	083-51	La TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 travaille présentement à la confection d'une entente paysage. Un comité de travail a été mis en place et procède à l'identification des sites sensibles, dont ceux mentionnés par le demandeur. Ce dernier a été invité à assister à une rencontre de cette TLGIRT afin d'être bien informé sur le suivi de ce comité. Par ailleurs, tel que mentionné dans le PAFIT 2018-2023, lorsque les sites seront tous identifiés des modalités particulières d'intervention pourront être appliquées.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHÉTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une compagnie forestière demande l'application de l'entente paysage de la TLGIRT 082-51 pour le secteur d'intervention potentiel prévu près du lac Preissac.	083-51	La table concernée par le lac Preissac, soit la TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62, travaille présentement à la confection d'une entente paysage. Un comité de travail a été mis en place et procède à l'identification des sites sensibles, dont ceux mentionnés par le demandeur. Tel que mentionné dans le PAFIT 2018-2023, lorsque les sites seront tous identifiés, des modalités particulières d'intervention pourront être appliquées.
Un organisme soulève plusieurs préoccupations quant à la qualité visuelle du paysage à proximité de différents sites, tels parcours canot-camping, plan d'eau très achalandé, infrastructure d'hébergement, etc. situés dans la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	D'abord, la TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 travaille présentement à la confection d'une entente paysage. Un représentant de la réserve faunique est membre de cette table et pourra ainsi contribuer à l'identification des sites sensibles. Cela dit, l'entente paysage n'étant pas finalisée, plusieurs éléments mentionnés par le demandeur lors de la consultation publique ont été pris en compte à court terme.
Une Ville demande une bande de protection riveraine en bordure d'un lac de villégiature (Baie Carrière) mentionnant que celui-ci fait partie d'une entente convenue avec le MFFP en 2003.	083-51	L'entente conclue en 2003 était pour le plan quinquennal de la période 2003-2008. Une entente a une durée maximale de 5 ans, car les règlements, l'innovation en matière d'aménagement, les connaissances forestières, etc. sont constamment en évolution. Le MFFP a proposé à la Ville de travailler à préparer une nouvelle entente qui serait plutôt basée sur l'analyse de paysage. Par ailleurs, la TLGIRT couvrant ce territoire travaille actuellement à l'élaboration d'une entente qui proposera des modalités particulières d'intervention autour de différents secteurs récréotouristiques. Un représentant de la MRC siège sur cette table.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHÉTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par le maintien de la qualité visuelle du paysage suite à la récolte de bois prévue à l'intérieur des limites de la pourvoirie. L'apparence naturelle et sauvage du territoire constitue une caractéristique de base recherchée par la clientèle.	084-62	La TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 travaille présentement à la confection d'une entente paysage. Un comité de travail a été mis en place et procède à l'identification des sites sensibles, dont ceux mentionnés par le demandeur. Tel que mentionné dans le PAFIT 2018-2023, lorsque les sites seront tous identifiés, des modalités particulières d'intervention pourront être appliquées.
Un organisme souhaite que soient réalisées des coupes sélectives ou partielles près du lac des Hauteurs de manière à conserver l'élément visuel de l'environnement forestier.	086-51	La récolte des bois par des coupes sélectives ou partielles ne peut pas être appliquée à tout type de forêt. Dans un peuplement forestier, les essences d'arbres qui ont environ tous le même âge et dont la régénération ne tolère pas bien l'ombre occasionnée par les arbres laissés debout ne se prêtent pas à des coupes partielles. Le choix des types de coupe doit donc prendre en compte la forêt en place sur le terrain.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES FRAYÈRES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une municipalité demande d'assurer la protection des frayères lors de la planification des travaux d'aménagement forestier dans différents secteurs près de la municipalité.	081-52 082-51	Toutes les frayères identifiées par le demandeur sont déjà connues du MFFP et seront protégées telles que le prévoit le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF).
Un organisme demande d'assurer la protection des frayères lors de la planification des travaux d'aménagement forestier dans la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	Toutes les frayères identifiées par le demandeur sont déjà connues du MFFP et seront protégées telles que le prévoit le RADF.
Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par des coupes forestières prévues dans un secteur où il y a une frayère.	(hors région)	Le MFFP informe le demandeur que le secteur en question est situé dans une autre région, soit celle du Nord-du-Québec, et invite celui-ci à communiquer avec le bureau du MFFP dans cette région.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE EXPLOITÉE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association demande de favoriser la présence de l'orignal à l'échelle locale sur l'ensemble des territoires de zones d'exploitation contrôlée, car l'habitat est un élément important dans la dynamique des populations de cette espèce par son influence sur les succès de chasse de la clientèle.	081-51/081-52	La Direction régionale de la gestion de la faune ne gère pas la population de l'orignal à une petite échelle, mais bien sur l'ensemble du territoire de la région. Cela dit, lorsque des endroits précis sont identifiés, le MFFP peut, lorsque possible, localiser la forêt résiduelle associée aux secteurs de récolte dans les endroits identifiés. Une rencontre avec le demandeur a été organisée pour discuter de l'enjeu.
Une association est préoccupée par la connectivité entre les massifs sources identifiés par le MFFP et la TLGIRT, cette connectivité devant assurer la circulation de la martre entre les aires de nidification.	082-51	Le demandeur a été rencontré par le MFFP et la planification détaillée des secteurs concernés a été discutée entre les parties. Le demandeur a pu visualiser la connectivité potentielle entre les massifs sources.
Des trappeurs sont préoccupés par la diminution de la qualité de l'habitat pour la martre suite à des coupes forestières prévues dans certaines portions de forêts sur les terrains de piégeage enregistrés (TPE) dont ils ont l'exclusivité.	082-51	Des cartes présentant la planification plus précise pour chacun des TPE ont été transmises aux demandeurs qui, par la suite, ont été satisfaits des informations reçues.
Un trappeur souhaite qu'il n'y ait pas de récolte de bois dans les sentiers où il pratique son activité de piégeage afin d'assurer son succès de capture pour la martre.	082-51	Le demandeur a transmis au MFFP la localisation des sentiers et la planification plus précise des travaux d'aménagement a été faite en assurant la protection de ceux-ci.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE EXPLOITÉE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association rappelle au MFFP d'assurer le respect des ententes d'harmonisation déjà convenues avec celle-ci près du lac Duparquet.	082-51	Le MFFP assurera le respect des ententes d'harmonisation préalablement convenues avec l'association concernée.
Un chasseur est préoccupé par la récolte possible d'essences tels le pin rouge, le pin blanc et le thuya dans le secteur où celui-ci pratique la chasse.	083-51	Le MFFP est également préoccupé par l'enjeu de la composition végétale qui fait référence à la diversité et à la proportion des essences d'arbres présentes dans les forêts. La composition végétale joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes. Ainsi, tel qu'inscrit dans les PAFIT couvrant ce territoire, il n'y a pas de récolte des essences de types thuya, pin blanc ou pin rouge à l'exception du moment où elles se situent dans un sentier ou que la machinerie forestière ne peut les éviter. La prescription sylvicole du MFFP précise donc de laisser ces essences debout.
Un trappeur est préoccupé par les travaux d'aménagement forestier potentiels prévus dans le TPE où il pratique le piégeage.	083-51	Des échanges ont eu lieu avec le demandeur afin de convenir de mesures d'harmonisation. Une carte présentant ces mesures a été transmise au demandeur.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE EXPLOITÉE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs (PADE) est préoccupé par la superficie de récolte de bois prévue à l'intérieur des limites de la pourvoirie qui pourrait grandement affecter la présence de la grande faune (ours, orignal).	083-51	Le MFFP explique que la forêt où est situé le demandeur est publique et que des travaux de récolte de bois peuvent être planifiés lorsque la forêt est mature. Le MFFP a d'ailleurs prévu différents types de coupes dont certaines laissent sur place des îlots de bois debout et d'autres ne prévoient que la récolte d'une partie du bois (coupes partielles). De plus, il y aura une remise en production suite à la récolte si la régénération présente n'est pas suffisante. Cela dit, une entente d'harmonisation entre le demandeur, le MFFP et le BGA concerné qui couvre différentes préoccupations est en cours de finalisation.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs (PADE) est préoccupé par la présence de plusieurs secteurs de récolte de bois à l'intérieur des limites de la PADE, ce qui risque d'affecter l'habitat de l'orignal.	083-51	Le MFFP a communiqué avec le demandeur pour lui expliquer que les secteurs prévus au PAFIO sont ceux qui présentent un potentiel, et ce, pour plus d'une année de récolte. Il y aura un dégrossissement lors de la planification plus précise et une carte de celle-ci sera transmise au demandeur pour échanger sur les préoccupations émises.
Un chasseur souhaite savoir si les coupes forestières prévues dans le secteur où il pratique la chasse auront lieu durant l'hiver ou l'été afin de préparer ses salines.	084-51	Le MFFP a procédé à l'inventaire des peuplements forestiers dans ce secteur. Suite à l'analyse des résultats, aucune coupe ne sera planifiée dans le secteur concerné.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE EXPLOITÉE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Des trappeurs sont préoccupés par des secteurs de récolte potentiels situés sur les TPE dont ils ont l'exclusivité du piégeage. Plus précisément, dans des peuplements d'épinettes matures qu'utilisent les trappeurs pour capturer la martre.	086-51	Le MFFP a rencontré les demandeurs afin de discuter de leurs préoccupations. Suite à cette rencontre, il est prévu de conserver une partie du secteur demandé afin de maintenir la connectivité entre les peuplements de plus de 7 mètres de hauteur et ainsi préserver le potentiel de capture de la martre. De plus, le MFFP assurera le reboisement du secteur récolté en épinette afin de favoriser le retour de cette espèce.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Des acériculteurs et une municipalité sont préoccupés par la planification des chemins prévue dans le secteur du lac Pigeon. La création de nouveaux chemins augmente le risque de vol et de vandalisme dans l'érablière.	082-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme est préoccupé par la création de nouveaux accès limitrophes sur le territoire de la réserve faunique La Vérendrye ce qui rend difficile le contrôle des activités illicites.	083-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Une association de chasse et de pêche désire obtenir plus d'information concernant un projet de construction de chemin près d'une zone fragilisée où il y a présence d'une harde de caribous.	083-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Le BGA concerné a rencontré le demandeur afin de discuter de ses préoccupations.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs (PADE) est préoccupé par la création de nouveaux accès qui pourraient communiquer avec des chemins déjà existants.	083-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Une entente d'harmonisation entre le demandeur, le MFFP et le BGA concerné qui couvre différentes préoccupations est en cours de finalisation.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un individu se questionne sur le type de chemin qui sera construit (gravelé ou non) pour les travaux d'aménagement près d'un secteur en particulier.	083-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un chasseur est préoccupé par le développement d'un réseau routier permanent à proximité de son abri sommaire.	083-51	La planification des chemins est la responsabilité des BGA. Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme est préoccupé par les impacts et les effets collatéraux causés par la construction de chemins forestiers. Par exemple, la fragmentation du territoire, l'augmentation de la pression de la chasse et la pêche, la présence de déchets en milieux naturels, etc.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Il est possible pour un utilisateur de faire une demande de fermeture pour un chemin multiusage; une procédure provinciale existe à cet effet. Par contre, il faut prendre en considération qu'il est parfois nécessaire de construire des chemins pour accéder à de nouveaux territoires pour aménager la forêt. De plus, le MFFP sensibilise beaucoup les compagnies forestières à emprunter les chemins multiusages existants et sachez que celles-ci sont bien au fait de cette réalité, les coûts associés à la construction de chemin étant très élevés.
Un chasseur aimerait connaître à quelle date auront lieu les travaux de récolte de bois à proximité de son abri sommaire ainsi que la classe des chemins planifiés.	084-51	Le calendrier des opérations et la planification des chemins sont la responsabilité des BGA. Le MFFP a transmis les préoccupations au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par la création de nouveaux accès sur le territoire de la pourvoirie dont certains lacs ne sont accessibles que par hydravion.	084-62	Le MFFP informe le demandeur que le territoire entourant les installations de la pourvoirie est public et non privé. Cela dit, le MFFP a transmis la préoccupation au BGA qui est responsable de planifier les chemins afin de vérifier si des mesures peuvent être convenues entre les parties.
Un organisme demande que, suite à la construction des nouveaux chemins, il n'y ait pas d'accès facile au lac des Hauteurs à partir de la grande route. De plus, il est suggéré de reboiser les chemins permettant d'accéder aux coupes afin qu'ils ne restent pas facilement accessibles aux véhicules tout terrain et aux motoneiges.	086-51	Le MFFP informe le demandeur qu'il doit maintenir l'accès au secteur de récolte afin d'effectuer, par la suite, les travaux sylvicoles de remise en production et d'éducation des futurs peuplements (préparation de terrain, reboisement, dégagement de plantation, etc.).

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS MULTIUSAGES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une municipalité demande à ce que l'utilisation d'un chemin existant soit priorisée lors des travaux d'aménagement forestier et qu'une entente soit convenue afin d'assurer la réparation de celui-ci.	081-52	La construction et l'entretien des chemins sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme est préoccupé par la qualité de l'entretien, par la sécurité de même que l'ensablement des chemins dans la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	La construction et l'entretien des chemins sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Une Ville est préoccupée par la sécurité des utilisateurs qui circulent sur divers chemins où l'on retrouve de nombreux villégiateurs si des travaux de récolte de bois sont réalisés. Certains de ces chemins sont extrêmement étroits et sans structure adaptée au transport lourd.	083-51	La construction et l'entretien des chemins sont des activités sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le BGA concerné a mentionné au demandeur que ces préoccupations pourront être abordées lorsque le MFFP aura peaufiné la planification des secteurs d'intervention concernés.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un pourvoyeur demande à rencontrer le MFFP pour discuter de l'arrimage harmonieux des aménagements forestiers avec tous les autres usages de la forêt, dans une vision de développement durable du territoire et de la faune.	081-52/083-51	Une rencontre entre le MFFP et le demandeur a été réalisée afin d'échanger sur les sujets apportés par ce dernier.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'APPROVISIONNEMENT FORESTIER		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une compagnie forestière est préoccupée par la proportion de bois livrée en été, en provenance des forêts publiques, pour alimenter son usine de transformation.	082-51	La compagnie forestière participe à des rencontres de « table opérationnelle » qui vise à permettre une synergie entre la planification des activités de récolte de bois et les opérations sur le terrain. Cette préoccupation sera abordée entre le MFFP et le demandeur lors d'une de ces rencontres afin de discuter de la proportion de secteurs d'été et de secteurs d'hiver que le MFFP planifie.
Une municipalité demande au MFFP de synchroniser les travaux de récolte visant la récupération des bois affectés par la TBE avec les travaux planifiés par les délégataires de la gestion des lots intramunicipaux, et ce, dans différents secteurs sur le territoire.	081-52 082-51	Les opérations de récolte de bois sont des activités sous la responsabilité des BGA. Nous invitons les délégataires de la gestion des lots intramunicipaux à communiquer avec la compagnie forestière concernée.
Une municipalité demande que les secteurs où il y a présence de bouleaux blancs soient laissés pour la récolte du bois de chauffage des résidents.	081-52 082-51	Le MFFP identifie actuellement des secteurs potentiels accessibles pour la récolte du bois de chauffage, et ce, pour chacune des municipalités sur ce territoire.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'APPROVISIONNEMENT FORESTIER		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une compagnie forestière est préoccupée par la perte potentielle de volumes de bois avec les protections additionnelles qui sont demandées pour la connectivité entre les massifs sources identifiés par le MFFP et la TLGIRT.	082-51	Le MFFP planifie suffisamment de secteurs permettant au BGA concerné d'obtenir les volumes de bois prévus à sa garantie d'approvisionnement. De plus, celui-ci participe activement aux travaux de la TLGIRT en soumettant ses préoccupations dans le but de faire des recommandations concertées au MFFP et ainsi assurer une meilleure prise en compte des enjeux des utilisateurs de la forêt.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par plusieurs grandes superficies de récolte prévues au Témiscamingue et rappelle la présence d'enjeux écologiques sur ce territoire.	081-51	Malgré le plan spécial de récupération des peuplements affectés ou vulnérables à la TBE au Témiscamingue, le MFFP travaille à respecter les différents engagements pris dans le PAFIT concernant les enjeux écologiques et dans la dérogation à l'organisation spatiale. Dans les secteurs de coupes où ces engagements ne pourront être respectés, des mesures compensatoires seront mises en œuvre (augmentation des coupes avec rétention variable, exclusion des secteurs peu vulnérables à la TBE, etc.).
Une municipalité souhaite la protection d'essences tels le thuya, le pin blanc, le pin rouge et les érables lors des opérations de récolte de bois.	081-52	Le MFFP est également préoccupé par l'enjeu de la composition végétale qui fait référence à la diversité et à la proportion des essences d'arbres présentes dans les forêts. La composition végétale joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes. Ainsi, tel qu'inscrit dans les PAFIT couvrant ce territoire, il n'y a pas de récolte des essences de types thuya, pin blanc et pin rouge à l'exception du moment où elles se situent dans un sentier ou que la machinerie forestière ne peut les éviter. La prescription sylvicole du MFFP précise donc de laisser ces essences debout.
Une municipalité est préoccupée par les risques associés à un trop grand déboisement autour de certains lacs où il y a des chalets (risque d'inondations).	081-52 082-51	La nouvelle façon d'aménager la forêt permet de maintenir une forte proportion de forêts dites « résiduelles » à travers les secteurs récoltés, souvent localisées près des cours d'eau élargissant ainsi les bandes riveraines boisées.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un chasseur est préoccupé par la présence de secteurs de récoltes à proximité d'une ancienne coupe, la régénération suite à la récolte de bois n'ayant pas encore atteint la hauteur d'un mètre.	082-51	Le MFFP a rencontré le demandeur pour lui expliquer que l'aménagement de la forêt ne se fait plus avec le modèle des coupes en mosaïques qui, à l'époque, demandait d'attendre que la régénération voisine ait 10 ans et une hauteur minimale de 3 mètres. La nouvelle façon d'aménager la forêt permet d'organiser les coupes de manière à toujours conserver un pourcentage minimal de forêts résiduelles de 7 mètres et plus. De plus, la planification plus précise des secteurs de coupes a été présentée au demandeur qui n'avait, à ce moment, plus de préoccupation.
Secteurs Kékéko et Kanasuta : Un organisme est préoccupé par les secteurs de récoltes potentiels qui ne contiennent pas suffisamment de coupes partielles.	082-51	Le chantier de récolte au sud de la colline Kékéko est composé de peupliers matures dégradés dans lequel il n'est pas possible de faire de la coupe partielle. Cependant, lors des opérations, la récolte des essences qui vous préoccupent, soit le frêne, le thuya, le pin blanc, le pin rouge et l'érable rouge ne sera pas permise, à l'exception des sentiers de débardage. Cette information est indiquée dans les directives opérationnelles. Par ailleurs, les modalités prévues à l'entente paysage de la TLGIRT 082-51 ainsi que celles pour la forêt à haute valeur de conservation (FHVC) seront respectées. Pour la zone à proximité de Kanasuta, aucun nouveau secteur n'a été ajouté au PAFIO en 2017 et le MFFP ne prévoit pas de récolte dans ce secteur à court terme.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association de chasse et de pêche se demande si les coupes forestières seront réalisées selon la nouvelle approche de compartiment d'organisation spatiale (COS), et ce, pour l'ensemble des opérations forestières en 2017. De plus, elle souhaite que le MFFP utilise le concept des bouquets prévu dans le modèle COS afin de laisser des bouquets d'arbres autour des abris sommaires.	083-51	Depuis 2015, le MFFP planifie les travaux de récolte selon la dérogation à la coupe en mosaïque, donc selon l'approche par COS. Cette approche est basée sur la dynamique naturelle de la forêt ce qui implique que la répartition de la récolte peut varier. Pour le territoire de l'UA 083-51, il y a peu de grandes superficies récoltées, la forêt se prête davantage à des coupes d'une grandeur moyenne de 25 ha. Les coupes avec rétentions où l'on peut laisser des bouquets d'arbres ne sont réalisées que sur 20 % de la superficie totale des coupes. Il importe de spécifier que ce type de coupe est réalisé selon la nature des peuplements. Ce ne sont pas tous les peuplements qui s'y prêtent.
Un organisme est préoccupé par une forte concentration d'opérations forestières dans plusieurs zones et rappelle certains enjeux préoccupants tels l'enfeuillement du paysage, la carence en bois mort et en vieux peuplements avec une structure complexe, la fragmentation du paysage, etc.	083-51	Le niveau de récolte ainsi que le type de récolte sont dictés par les caractéristiques des peuplements présents sur le territoire et leur productivité. À ceci s'ajoute la prise en compte d'enjeux d'aménagement qui préoccupent également le MFFP comme l'enfeuillement, les vieilles forêts et le maintien de forêt à structure interne complexe. Ceux-ci sont pris en compte dans notre approche pour aménager la forêt selon un aménagement dit écosystémique. Le nouveau modèle d'organisation spatiale des coupes nous permet une certaine concentration de la récolte, mais assure aussi un minimum de forêts résiduelles de plus de 7 m de hauteur ainsi qu'une bonne répartition de celles-ci.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur sud-ouest du Dozois : Un organisme est préoccupé par les secteurs de récolte potentiels qui sont trop grands et qui ne contiennent pas suffisamment de coupes partielles.	083-51	Le PAFIO n'est pas une planification fine qui inclut le type de traitement que l'on réalisera. Les secteurs sont beaucoup plus grands afin de nous permettre de recueillir des préoccupations et ajuster au besoin nos interventions. Les étapes suivantes seront de réaliser des inventaires, analyser les résultats, redéfinir plus finement les contours des blocs de récolte et prescrire les bons traitements sylvicoles. La récolte sera également échelonnée sur quelques années.
Secteur nord du lac Simard : Un organisme est préoccupé par les secteurs de récolte potentiels qui sont trop grands et demande de ne pas récolter des essences tels l'épinette blanche, le thuya, le pin blanc, les frênes et les érables.	083-51	Le MFFP est également préoccupé par l'enjeu de la composition végétale qui fait référence à la diversité et à la proportion des essences d'arbres présentes dans les forêts. La composition végétale joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes. Ainsi, tel qu'inscrit dans les PAFIT couvrant ce territoire, il n'y a pas de récolte des essences de type thuya, pin blanc, érable et frêne à l'exception du moment où elles se situent dans un sentier ou que la machinerie forestière ne peut les éviter. La prescription sylvicole du MFFP précise donc de laisser ces essences debout. À noter que ce secteur a également fait l'objet d'une analyse de paysage vu sa grande sensibilité pour les utilisateurs.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme demande au MFFP de prévoir une planification et des traitements adaptés à la faune qui permettront de maintenir un habitat faunique adéquat sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	La nouvelle façon d'aménagement la forêt avec les compartiments d'organisation spatiale permet au MFFP de réduire la fragmentation du territoire et d'améliorer la connectivité de la forêt dans le temps. De plus, sur le territoire de la réserve faunique concernée, le MFFP tente de maximiser la proportion de forêts résiduelles après coupe, c'est-à-dire le pourcentage de forêts de 7 m et plus laissées debout.
Un organisme est préoccupé par le peu d'informations fournies lors de la consultation publique sur les PAFIO, ce qui rend difficile de voir si ceux-ci reflètent les orientations des PAFIT. Dans ce cas-ci, il est question des secteurs qui nécessitent une remise en production et si tel est le cas, quelles seraient les essences reboisées.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Il faut se rappeler que les secteurs d'interventions potentiels au PAFIO représentent environ 3 à 5 ans de travaux. À cette étape, la planification plus fine est encore en préparation, donc les essences reboisées, par exemple, ne sont pas nécessairement connues. Cela dit, en Abitibi ce sont trois essences qui sont principalement reboisées, soit l'épinette noire, le pin gris et l'épinette blanche, ce qui reflète la réalité de la forêt abitibienne. Les secteurs présentant une régénération naturelle suffisante ne seront pas automatiquement reboisés, seuls les secteurs où la régénération sera déficiente seront reboisés avec l'essence appropriée.
Un organisme est préoccupé par l'agglomération des secteurs de récolte de bois dans les peuplements mélangés ou feuillus, le concept ayant été développé pour les pessières et le nord des sapinières à bouleau blanc. Ceci ne semble pas respecter les principes de l'aménagement écosystémique.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	L'approche d'organisation spatiale qui est actuellement applicable en sapinière est toujours en développement ainsi que l'approche en érablière. Pour l'instant, en érablière, nous appliquons les critères développés en sapinière en assurant en tout temps qu'au moins 50 % de forêts résiduelles de 7 mètres et plus soient laissés dans les secteurs de récolte.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par l'impact que peuvent causer les travaux d'aménagement forestier sur la faune.	086-51	L'approche utilisée par le MFFP (aménagement écosystémique) permet d'assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Une proportion de forêts que l'on dit « résiduelles » accompagne toujours les secteurs de récolte.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par des coupes forestières situées trop près du Lac à la Truite, là où il y a un projet d'aire protégée.	081-52	Les zones d'études ne sont pas des aires protégées et leurs limites sont sujettes à changement. Lorsque le travail d'analyse et les consultations associées auront été complétés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MELCC), le MFFP révisera sa planification.
Une compagnie forestière est préoccupée par la localisation de certains secteurs d'intervention potentiels dans des zones à l'étude à des fins d'aires protégées et à proximité d'un parc national puis précise également la présence de sites faunique d'intérêts à certains endroits.	081-52	Les zones d'études ne sont pas des aires protégées et leurs limites sont sujettes à changement. Lorsque le travail d'analyse et les consultations associées auront été complétés par le MELCC, le MFFP révisera sa planification. Pour la localisation des sites fauniques d'intérêts et autres affectations du territoire, ces informations figurent dans nos bases de données et le MFFP verra à l'application des modalités particulières d'interventions prévues lors de la planification plus fine.
Un organisme est préoccupé par la quantité de forêts matures récoltées autour du parc Aiguebelle, et ce, en très peu de temps, ce qui peut créer une pression sur la faune présente dans le parc.	082-51	Le MFFP a transmis au demandeur le bilan de la forêt de 7 mètres et plus qui sera maintenue autour du parc Aiguebelle, donc pas récoltée. La proportion de forêts résiduelles est ainsi tout de même élevée. De plus, les secteurs situés à l'ouest du parc ne seront probablement pas récoltés avant les 5 à 10 prochaines années, la récolte autour du parc est ainsi répartie dans le temps.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par des travaux d'aménagement forestier qui pourraient avoir lieu dans la zone du caribou de Val-d'Or.	083-51	Le MFFP a mis en œuvre plusieurs plans d'aménagement spécifiques au territoire de la population de caribou de Val-d'Or au fil des années dans un objectif d'aménagement et de protection de l'habitat de cette espèce vulnérable. Le dernier plan a été en vigueur de 2013-2018 et est actuellement reconduit pour l'année 2018-2019, soit jusqu'à ce qu'un nouveau plan d'action soit rédigé par le gouvernement du Québec (prévu au cours de 2018). Ainsi, aucun nouveau chantier de récolte ne sera autorisé dans le territoire couvert par le plan d'aménagement pour l'année 2018-2019. Du côté des travaux non commerciaux, seuls les travaux ayant pour objectif le maintien de la dominance résineuse des peuplements forestiers seront permis. De la recherche cartographique et de la validation terrain seront également réalisées pour identifier des chemins qui pourraient faire l'objet d'une fermeture en 2019.
Un organisme est préoccupé par des travaux d'aménagement forestier potentiels situés à l'intérieur de zones d'études identifiées par le MELCC pour d'éventuels projets d'aires protégées.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Les zones d'études ne sont pas des aires protégées et leurs limites sont sujettes à changement. Tant que le travail d'analyse et les consultations associées ne sont pas complétés par le MELCC, nous ne pouvons y appliquer les mêmes règles que les zones officielles. Lorsque le MFFP aura été officiellement consulté et aura donné son accord sur les contours proposés, la planification sera révisée.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par l'impact que peuvent avoir les opérations forestières sur des espèces fauniques plus fragiles en région.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Le MFFP est également préoccupé par cet enjeu. Nous avons mis en place un modèle d'aménagement écosystémique qui répond au besoin de certaines espèces fragiles et nous tentons de le faire évoluer au fil des connaissances. De plus, nous nous sommes dotés de modalités particulières d'intervention pour certains sites fauniques d'intérêts (SFI) tels des nids de pygargue à tête blanche, de faucon pèlerin, des frayères à omble de fontaine, etc. Nous voyons à ce que ces modalités soient appliquées dans la planification plus détaillée.
Un organisme est préoccupé quant à la prise en compte réelle des espèces floristiques à statut précaire associées au milieu forestier lors de la planification des travaux en forêt.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Il importe de préciser que la gestion des espèces floristiques menacées ou vulnérables relève du MELCC. Par contre, le MFFP tient compte de la présence d'espèces floristiques dans la planification des travaux d'aménagement forestier lorsque la localisation de ces espèces est connue. Chaque année, il y a des rencontres d'induction à l'interne du MFFP et des rencontres de démarrage avec les BGA et Rexforêt qui portent, entre autres, sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables. Les intervenants terrain sont ainsi sensibilisés sur cet élément.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par l'optimisation des secteurs de récolte en fonction de la proximité des usines afin de limiter les distances de transport et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Le MFFP n'a aucun contrôle sur les émissions de gaz à effet de serre. Le rôle du MFFP est de planifier des secteurs où les compagnies forestières peuvent y récolter du bois pour approvisionner leurs usines de transformation. Le nouveau modèle d'aménagement par COS permet d'optimiser la récolte de bois dans un secteur, donc d'en optimiser le transport par la même occasion. Cela dit, dans une région comme la nôtre où la forêt est vaste et très étendue, il peut arriver que les distances de transport soient très grandes.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'APPORT PONCTUEL DE SÉDIMENTS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme demande de suivre de près l'interdiction complète de récolter dans les bandes riveraines (20 m) des cours d'eau comme cela figure dans les différents PAFIT de la région.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Tel que mentionné, le MFFP en région a pris l'engagement de ne pas planifier de récolte dans les bandes afin de respecter le VOIC traitant de l'enjeu lié aux milieux humides et aux écotones riverains. Les bénéficiaires de garantie doivent respecter la planification du MFFP tel que prévu à la PRAN sinon des pénalités peuvent s'appliquer.
Un organisme se questionne au sujet de l'impact de la coupe forestière sur les divers cours d'eau qui alimentent le lac des Hauteurs.	086-51	Le MFFP informe le demandeur que les cours d'eau adjacents à la coupe forestière se déversent dans la rivière Harricana. Aucun cours d'eau alimentant le lac des Hauteurs n'est touché par la coupe. Cela dit, la protection des milieux aquatiques et riverains est assurée par le RADF.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'EAU SOUTERRAINE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par la protection de l'esker du lac Sabourin et demande de préserver le couvert forestier sur celui-ci.	083-51	Le MFFP a reconduit la recommandation de la TLGIRT concernant l'application de modalités particulières sur certains eskers, dont celui du lac Sabourin. Ainsi, un minimum de 50 % de couvert forestier de 3 m et plus par rapport à la superficie forestière productive de l'esker doit être maintenu en tout temps.
Une Ville est préoccupée par des travaux d'aménagement forestier potentiels prévus sur un esker alimentant le puits d'eau potable du quartier Cadillac situé à Rouyn-Noranda.	083-51	L'impact que peuvent avoir les activités forestières sur la qualité de l'eau souterraine est très peu documenté dans la littérature, mais la qualité de l'eau servant à la consommation humaine est un enjeu important pour le MFFP. Ainsi, il a été convenu que pour la période 2018-2023, aucun secteur de récolte ne sera planifié sur cette aire d'alimentation. Cet enjeu sera analysé à nouveau pour le prochain PAFIT à la lumière des nouvelles informations scientifiques.
Une MRC tient à s'assurer que les modalités particulières d'interventions prévues sur les eskers identifiés par la TLGIRT et inscrites au PAFIT 2013-2018 soient respectées.	083-51	Les secteurs d'intervention présentés lors de cette consultation seront traités à compter de l'année 2018-2019. Le PAFIT couvrant cette nouvelle période (2018-2023) prévoit également des modalités particulières d'intervention sur les eskers identifiés, soit maintenir un minimum de 50 % de couvert forestier de 7 m et plus et minimiser la densité et la superficie du réseau de chemins forestiers.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur Brazeau, secteur Dindon : Une association demande à ce que les mesures d'harmonisation convenues en 2014 soient respectées.	081-51	Les harmonisations convenues seront respectées comme prévu et seront également vérifiées par le MFFP suite aux opérations, et ce, dans le cadre de son plan de contrôle régional.
Une MRC suggère qu'il soit possible de joindre un document au formulaire Internet lorsqu'un utilisateur émet un commentaire via la carte interactive sur le site du MFFP.	081-51/081-52	Le MFFP a entamé des démarches pour améliorer l'émission de commentaires sur son site Internet. D'ailleurs, les utilisateurs pourront, à compter de 2019, émettre un commentaire directement à partir de la carte interactive prévue à cet effet avec un positionnement géographique. Cela facilitera la localisation des lieux visés par les commentaires des utilisateurs.
Un organisme propose d'ajouter plusieurs informations dans la carte interactive permettant de visualiser les PAFIO. Par exemple, inscrire la composition et la densité des peuplements forestiers, préciser l'intensité de récolte prévue, etc.	081-51/081-52	L'une des principales raisons de ne pas inscrire les différentes informations dendrométriques dans la carte interactive est que le but de cette étape est de récolter les préoccupations des utilisateurs de la forêt, avant même que certaines de ces informations ne soient validées sur le terrain. Lorsque des préoccupations sont formulées pour des secteurs précis, le processus d'harmonisation débute et le détail des informations disponibles est discuté avec le demandeur.
Un trappeur demande au MFFP d'être informé lorsque des travaux d'aménagement forestier seront planifiés sur le TPE dont il a l'exclusivité afin de déplacer ses pièges.	082-51	L'association des trappeurs concernée informe déjà ses membres lorsque des travaux sont prévus au PAFIO.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un individu suggère au MFFP d'aviser les gens qui utilisent la carte interactive pour visualiser le PAFIO que les secteurs déjà consultés n'apparaissent pas automatiquement à l'ouverture de la carte et qu'il faut les ajouter.	082-51	Le MFFP présente le PAFIO à la TLGIRT ainsi qu'au public lors des rencontres d'information prévues à cet effet. La navigation sur la carte interactive est expliquée à ce moment-là. Cela dit, un document de soutien visant à aider les utilisateurs à naviguer dans la carte est disponible à même celle-ci.
Une association de chasse et de pêche demande à ce que le MFFP ou la compagnie forestière concernée envoie un avis d'information aux détenteurs d'abris sommaires et de villégiature où il y aura des travaux.	083-51	L'association concernée siège à la TLGIRT où des informations telles que la programmation des travaux pour une année donnée, sont présentées par le MFFP. Il est de la responsabilité des représentants siégeant à cette table de communiquer l'information à leurs membres. Par ailleurs, une carte interactive est disponible en tout temps pour le public afin de visualiser la localisation des travaux d'aménagement forestier pour une année donnée.
Un chasseur désire connaître la localisation et les types de travaux prévus à proximité du secteur où il pratique la chasse.	083-51	Le MFFP a transmis au demandeur le lien Internet vers la carte interactive qui permet de visualiser, tout au long de l'année, les travaux planifiés.
Une compagnie minière désire rencontrer le MFFP afin de discuter des travaux d'aménagement forestier prévus dans le secteur de la mine ainsi que des projets de développements futurs de celle-ci.	083-51	Le MFFP ainsi que le BGA ont rencontré le demandeur afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Des mesures d'harmonisations ont ainsi été conclues avec le demandeur.
Un organisme demande au MFFP de recevoir la planification plus détaillée des travaux d'aménagement forestier à venir sur le territoire de la réserve faunique La Vérendrye.	083-51	Tel que convenu avec vous jadis, le MFFP vous fera parvenir la planification plus détaillée des travaux d'aménagement forestier à venir dès qu'elle est disponible, soit au courant de l'été 2017.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme demande que les travaux, actuellement en consultation et qui seront réalisés en 2018-2019, prennent en considération les recommandations soumises par les TLGIRT pour les PAFIT 2018-2023 étant donné que ceux-ci seront réalisés lors de cette période.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Les PAFIT des UA de la région ont été complétés et signés au printemps 2018. Les travaux réalisés au cours de l'année 2018-2019 respectent les éléments qui auront été retenus dans les différents PAFIT.
Une entreprise minière suggère que le MFFP transmette un courriel contenant les informations de la consultation publique sur les PAFI à l'association provinciale concernée afin que celle-ci puisse relayer l'information à ces membres.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Le MFFP tient un registre des individus ou organisme qui désirent être informés de la tenue d'une consultation publique sur les PAFI. Ainsi, avant chaque consultation, un courriel d'information leur est envoyé. Tel que demandé, l'association provinciale concernée a été ajoutée à cette liste.
Un chasseur désire connaître les travaux d'aménagement forestier prévus dans le secteur où il pratique la chasse.	084-51	Le MFFP a informé le demandeur que des travaux de scarifiage en vue de préparer le terrain au reboisement ont eu lieu.
Un organisme déplore le court délai de la consultation publique pour le PAFIO.	086-51	Le MFFP informe le demandeur que les secteurs dont il est question figurent dans le PAFIO de cette UA depuis 2014. Le MFFP procède à une consultation du public sur les ajouts au PAFIO chaque année, mais rend disponibles les secteurs déjà consultés afin que les utilisateurs puissent les visualiser et avoir ainsi une meilleure vue d'ensemble. Le demandeur a donc eu plus d'une année pour prendre connaissance des secteurs concernés.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une municipalité souhaite rencontrer la compagnie forestière responsable de la planification des travaux d'aménagement afin que les travaux prévus soient expliqués à la municipalité avant leur réalisation.	086-51	C'est le MFFP qui est responsable de planifier les travaux d'aménagement forestier en forêt publique. Les compagnies forestières sont pour leurs parts responsables d'exécuter les travaux planifiés. Le bureau local du MFFP couvrant ce territoire a ainsi rencontré la municipalité concernée afin de discuter des travaux potentiels à venir.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un trappeur est préoccupé par la qualité des travaux de récolte de bois qui ont eu lieu sur le TPE dont il a l'exclusivité.	082-51	Les opérations forestières sont réalisées par les BGA. Ceux-ci doivent respecter la prescription sylvicole rédigée par le MFFP. Cette prescription inclut les directives particulières relatives aux opérations de récolte qui mentionnent, par exemple, si des mesures d'harmonisation ont été convenues pour le secteur concerné, si des arbres doivent être laissés debout pour une raison particulière, etc. En cas de non-respect, des pénalités peuvent s'appliquer.
Une compagnie forestière demande à ce que l'entente paysage, les harmonisations avec les communautés autochtones ainsi que les modalités issues des certifications forestières soient respectées.	082-51	Le MFFP, dans le cadre de son système de gestion environnemental ISO 14001, a développé des outils pour s'assurer du respect des engagements convenus avec différents intervenants, tels la TLGIRT, les communautés autochtones, les BGA, etc. Une rencontre est proposée au demandeur afin de présenter le mode de fonctionnement du MFFP.
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par la localisation des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) et demande quelle sera la superficie de ces sites et s'ils seront à proximité des abris sommaires.	083-51	La localisation des AIPL a été présentée à la TLGIRT dont l'association concernée est membre, lors de la phase de participation pour l'élaboration des PAFIT 2018-2023. De plus, ces sites ont par la suite fait partie de la consultation auprès du public pour les PAFIT, qui s'est tenu à l'automne 2017. La population a ainsi été invitée à participer à cette consultation.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme souhaite que le MFFP évite les coupes mécanisées dans un secteur où il y a présence de sentiers récréatifs et demande de favoriser la méthode traditionnelle par l'homme et la scie à chaîne, avec des chevaux. Si de la machinerie doit être utilisée, les sentiers ne doivent pas être endommagés.	08651	Les opérations forestières sont sous la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a transmis la préoccupation au BGA concerné afin que celui-ci entre en contact avec le demandeur au moment opportun.
Un organisme demande à ce que le reboisement soit réalisé rapidement après la coupe forestière et si les essences reboisées peuvent être feuillues.	086-51	Lorsque les travaux de récolte sont terminés, le MFFP procède à l'évaluation de la régénération en place. Ainsi, au besoin, des travaux de remise en production seront exécutés, par exemple un scarifiage suivi d'un reboisement, mais il importe de mentionner que le MFFP favorise la régénération naturelle. Les essences feuillues qui poussent naturellement sur notre territoire n'ont pas besoin d'être reboisées, car elles se régénèrent facilement.

5. Conclusion

Les PAFIO sont des plans dynamiques qui présentent les endroits ayant un potentiel pour la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse :

[\[http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp).

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et individus au cours de la période de validité des plans. Ces consultations sont généralement tenues en février, annuellement.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rouyn-Noranda
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de la Mégiscane
250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de Val-d'Or
420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion du Lac-Abitibi
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Sud
1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion Témiscamingue
75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

